



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Le ministère de l'intérieur certifie que les actions de formation à la conduite des véhicules à moteur et de sensibilisation à la sécurité routière dispensées, à titre onéreux, au sein de :

CAP PERMIS

Arthur PARIZOT

488 Route de St Joseph
44300 NANTES

ont été évaluées et jugées conformes aux critères fixés par le référentiel du label :

«QUALITE DES FORMATIONS AU SEIN DES ECOLES DE CONDUITE»

reconnu par le Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CNEFOP) par la délibération du 9 janvier 2018.

Ce certificat est valable à compter du 11 mai 2020 jusqu'au 10 mai 2023

Le préfet de département ou son représentant

Pour le Préfet

La Chef du Service Transports et Risques

Françoise DENIS

Site Internet: www.securite-routiere.gouv.fr